

**2023DT23 : MARCHÉ DE TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES
COUVERTURES ET ISOLATION A PAVILLY**

IDENTIFICATION DU MAITRE D'OUVRAGE :

LOGEAL IMMOBILIERE SA
5 Rue Saint Pierre - Boite Postale 158 - 76194 YVETOT CEDEX
TEL : 02.35.95.92.00

MODE DE PASSATION : procédure adaptée passée en application du code de la commande publique entré en vigueur au 1^{er} avril 2019.

DESIGNATION DES LOTS :

Les travaux de la présente consultation concernent le **MARCHÉ DE REMPLACEMENT DES COUVERTURES ET ISOLATION A PAVILLY**

Les candidats peuvent répondre à ce lot unique.

LOT	INTITULE DU LOT
LOT UNIQUE	IMMEUBLE GOUNOD

Les variantes obligatoires ne sont pas prévues dans le présent marché quant aux variantes facultatives (émises à l'initiative des entreprises) elles ne sont pas autorisées dans le cadre du présent marché.

MODALITE D'ATTRIBUTION DU LOT : Les travaux, objet de la présente consultation, seront attribués en marchés séparés par lot (lot unique). Le groupement d'entreprise n'est pas autorisé.

DELAI D'EXECUTION PREVU : Le délai d'exécution global est fixé à 4.5 mois à compter de la notification de l'ordre de service de préparation et d'installation de chantier (15 jours pour la période de préparation et d'installation du chantier pour chaque lots et 4 mois y compris congés pour la durée d'exécution des travaux et du chantier de l'ensemble de la consultation.

Cependant suite à l'article 5 du C.C.A.P. Le délai contractuel comprend la période de préparation et d'exécution du chantier qui devra se terminer le 31/01/2024

Il n'y a pas de tranches ferme(s) ni de tranche conditionnelle(s).

La présente consultation contient une solution de base + une solution alternative n°1 et une solution alternative n°2.

Les candidats doivent répondre obligatoirement à solution de base + la solution alternative n°1 et à la solution alternative n°2 sous peine d'irrégularité de l'offre.

Pour parfaite information des candidats, LOGEAL IMMOBILIERE décidera de retenir soit :

- **La solution de base**
Où
- **La solution alternative n°1**
Où
- **La solution alternative n°2.**

Il sera fait application des critères de pondération de l'article 6.2 du présent règlement de la consultation

Les demandes de dossier de consultation sont **téléchargeables sur le site** <https://www.marches-securises.fr/> **sous la référence 2023DT23.**

CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES :

- les garanties et capacités techniques et financières adaptées à l'objet du marché
- les références récentes des candidats dans des opérations similaires
- Voir également article 4.2 du règlement de la consultation.

CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES :

- la valeur technique de l'offre appréciée au regard du mémoire technique sur 40 points (voir détail des sous-critères à l'article 6.2 du règlement de consultation)
- le prix des prestations 60 points

Visite

Les visites sur sites sont obligatoires. Les entreprises devront se rendre sur le lieu d'exécution de la présente consultation à la date suivante :

Le mardi 22 aout 2023 de 10h00 à 11h00

Pour cela, LOGEAL IMMOBILIERE a inséré une attestation de visite aux entreprises dans le dossier de consultation, à faire signer, demandant aux locataires de faciliter l'accès à leurs logements, pour prendre connaissance des travaux de réfection de voirie à réaliser.

Un rendez-vous sera à prendre expressément auprès de Mme PREVOST Isabelle (Assistante à la Direction Technique) au 02.35.95.91.83.

A l'issue de cette visite, un reportage photographique doit être présent dans le mémoire technique et aura une valeur correspondant au sous critère 2 de la valeur technique (article 6.2 du règlement de consultation).

Si l'entreprise candidate n'effectue pas cette visite et ne présente pas de reportage photo alors son offre sera déclarée comme irrégulière.

Négociation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec l'ensemble des candidats admis sur tous les éléments de l'offre. Il sera procédé à des entretiens individuels et/ou à des échanges écrits entre le maître d'ouvrage et les candidats.

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : LE VENDREDI 01 SEPTEMBRE 2023 A 12H00.

ADRESSE OU ELLES DOIVENT ETRE TRANSMISES :

Les offres seront à retourner par voie postale en recommandé avec accusé de réception ou contre récépissé à LOGEAL immobilière Pole Marchés 5 rue St Pierre 76190 YVETOT ou par voie électronique à l'adresse suivante <https://www.marches-securises.fr/>

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Renseignements administratifs : Monsieur Valentin Huchon – Mail : v.huchon@logeal-immobiliere.fr

Gestionnaires des marchés

Renseignements techniques : Monsieur Olivier PICARD - Mail : o.picard@logeal-immobiliere.fr

Chargé de maintenance

DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

Dans le cadre de présente procédure, nous vous informons que vous pouvez exercer les voies de recours suivantes :

1°) Soit un référé précontractuel, en vertu des articles 1441-2 du code de procédure civile et R. 2182-1 du code de la commande publique, dans un délai de 11 jours (si envoi des courriers de rejets par voie électronique et/ou télécopie) ou 16 jours (si envoi par LRAR) à compter de la date d'envoi de la notification du courrier de rejet.

2°) Soit un référé contractuel, en vertu des articles 1441-3 du code de procédure civile, dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du contrat au JOUE (si marché formalisé) ou à compter de la notification de la conclusion du contrat (pour les marchés fondés sur un accord cadre ou un système d'acquisition dynamique).

3°) Soit un recours en contestation de validité du contrat, action pouvant être engagée dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de l'avis d'attribution.

Le tribunal compétent est le Tribunal de Judiciaire de Lille.

DATE D'ENVOI DE L'AVIS A LA PUBLICATION : 11/07/2023